

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

SURFACE MARKER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom de l'article : *SURFACE MARKER* (poudre de bronze)
Article 319-0000 / 319-0005 / 399-9000
UFI HM00-Q0KV-300U-FWR6
Utilisation prévue : pigments métalliques pour le marquage de surfaces
Fabricant : YETI Dentalprodukte GmbH
Industriestrasse 3
D-78234 Engen
Informations : Tél. +49 7733-9410-0 Fax. +49 7733-9410-22
(Lun-jeu de 8h00 à 16h30, vendredi de 8h00 à 15h00)
sdb@yeti-dental.com
Numéro d'urgence : Tél. : +49 77 33 – 94 10-0 Fax : +49 77 33 94 10-22
(Lun-jeu de 8h00 à 16h30, vendredi de 8h00 à 15h00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Sol.1

GHS02 flamme
H228 solide inflammable



Aquatic Acute 1

GHS09 Environnement
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
Eye Irrit.2 Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques à long terme Effet.



Acute Tox.4

GHS07
H302 Nocif en cas d'ingestion
Eye Irrit.2 H319 provoque une grave irritation des yeux

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

2.2- Éléments d'étiquetage

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger (CLP)

HGS02, GHS07, GHS09

· Mention d'avertissement (CLP) Danger

· Composants dangereux pour l'étiquetage : poudre de cuivre

· Mentions de danger (CLP)

H228 solide inflammable

H302 nocif en cas d'ingestion

H319 provoque une sévère irritation des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, avec effets à long terme.

· Consignes de sécurité

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P240 Conteneur terrestre et système à remplir

P241 Utiliser des appareils antidéflagrants

Éviter le rejet de P273 dans l'environnement

P305+P351+P338 en cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirez toutes les lentilles de contact. Continuez à rincer. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations

lokales/régionales/nationales/

réglementations internationales.

2.3- Autres dangers

· Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : poudre de bronze en forme de plaquettes

Ingrédients dangereux:

CAS: 7440-50-8 poudre de cuivre



Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

EINECS: 231-159-6



Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

> 70%

CAS: 7440-66-6

Poudre de zinc



Flam. Sol. 1, H228

< 30%

EINECS. 231-175-3

Indexnummer: 030-001-01-9

Reg.Nr. 01-2119467174-37



Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic1, H410

Révisé le : 29 juillet 2023

Révision : 1.2

Date d'impression : 08.06.2016

page 2 sur 10

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation :

Donner de l'air frais ; si les symptômes persistent, consulter un médecin

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. Cependant, en général, le produit n'est pas irritant pour la peau.

En cas de contact visuel :

En cas de contact avec les yeux, rincer sous l'eau courante pendant plusieurs minutes avec les paupières ouvertes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après avoir avalé :

Rincez-vous immédiatement la bouche. Ne faites pas vomir, consultez immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin :

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 Informations concernant des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

Poudre ABC, poudre spéciale feux de métaux, sable sec

Ne pas utiliser : Eau

5.2 Dangers particuliers causés par la substance, ses produits de combustion ou les gaz résultants :

Aucune donnée pertinente disponible

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial :

Aucune action particulière requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions de sécurité personnelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées. Eviter la formation de poussière

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées, les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Informez les autorités compétentes lors de l'entrée dans les eaux ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec un liant liquide (sable, kieselguhr, liant universel, liant acide, sciure).

Ne pas rincer avec de l'eau ou des produits de nettoyage aqueux. Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à l'article 13 (respecter les réglementations officielles). Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations : risque de glissade

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations sur une manipulation sûre, voir la section 7.

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Informations sur l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés. Eviter la formation de poussière. Ramassez régulièrement la poussière et jetez-la. Informations sur la protection contre les incendies et les explosions : Tenir à l'écart des sources d'ignition - ne pas fumer

Prenez des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Conserver dans un endroit frais et sec. Informations sur le stockage commun : Non requis. Informations complémentaires sur les

conditions de stockage :

Gardez le récipient bien fermé.

Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients bien fermés

Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre donnée pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques :

Aucune autre information, voir section 7

8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui doivent être surveillées :

7440-50-8 cuivre MAK / 1G mg/m³

Valeurs DNEL

7440-50-8 poudre de cuivre

Eff.système à long terme. / 0,041 mg/kg pc/j (humain)

Eff.système à court terme / 0,082 mg/kg pc/j (humain)

7440-66-6 Poudre de zinc

Orale	orale soluble	50 mg/jour (humain)
	oral insoluble	50 mg/jour (humain)
Dermique	cutanée soluble	500 mg/jour (humain)
	cutanée insoluble	5000 mg/jour (humain)
Inhalateur	Inhalateur soluble	1 mg/m ³ (humain)
	insoluble par inhalation	5 mg/m ³ (humain)
	709	1,3 mg/m ³ (humain)
	710	2,5 mg/m ³ (humain)

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

Valeurs PNEC

7440-50-8 poudre de cuivre

Station d'épuration des eaux usées	230 mg/l (environnemental)
Estaurine des sédiments	288 mg/kg de poids sec (environnemental)
Sédiment d'eau douce	87 mg/kg de poids sec (environnemental)
Sédiment marin	676 mg/kg poids sec (environnemental)
Sol	65,5 mg/kg de poids sec (environnemental)
Eau douce	7,8 mg/l (environnemental)
Eau de mer	5,2 mg/l (environnemental)

7440-66-6 Poudre de zinc

Station d'épuration des eaux usées	52 mg/l (environnemental)
Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg de poids sec (environnemental)
Sédiment marin	56,5 mg/kg poids sec (environnemental)
Sol	35,6 mg/kg de poids sec (environnemental)
Eau douce	20,6 mg/l (environnemental)
Eau de mer	6,1 mg/l (environnemental)

Informations complémentaires : Les listes valables lors de la création ont servi de base

8.2 Contrôles et surveillance de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Évitez le contact avec la peau.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

-Protection respiratoire :	Non requis
-Protection des mains :	non requise
-Matériau des gants,	le matériau est soumis à diverses caractéristiques de qualité et diffère de fabricant à fabricant
- Le temps de pénétration	doit être demandé au fabricant et respecté
-Une protection oculaire	avec des lunettes de sécurité bien ajustées est recommandée
-Des vêtements de travail	de protection corporelle sont recommandés et également en cas de non-respect requis



Protection des mains



Protection des yeux



Sc Vêtements de protection

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Nocif en cas d'ingestion

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

7440-66-6 Poudre de zinc

DL50 orale > 2 000 mg/kg (rat)

Effet irritant primaire

Corrosion/irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation

Provoque une grave irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets

CMR (effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Aucune autre information importante disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Informations écologiques complémentaires :

Informations générales:

Classe de pollution des eaux 3 (autoclassification) : très dangereux pour l'eau Ne pas introduire non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les réseaux d'égouts. laissez-le atteindre. Dangereux pour l'eau potable même en cas de fuite de petites quantités dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas vider dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

12 01 04 Poussières et particules de métaux non ferreux

Emballage non nettoyé :

Recommandation : Éliminer conformément aux réglementations officielles.

ABSCHNITT 14: Angaben zum Transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN3089

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

ADR UN3089 POUDRE DE MÉTAL INFLAMMABLE, N.S.A.
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
POUDRE MÉTALLIQUE IMDG, INFLAMMABLE, N.S.A. POLLUANT
MARIN
POUDRE MÉTALLIQUE IATA, INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3 Classes de danger pour le transport

ADR, IMDG



Classe
Étiquette de danger

4.1 Solides inflammables
4.1

IATA



Classe
Label

4.1 Solides inflammables
4.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA II

Révisé le : 29 juillet 2023

Révision : 1.2

Date d'impression : 08.06.2016

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

-UN „Model Regulation“

UN3089 ENTZÜNDBARES METALLPULVER N.A.G. 4.1,II
UMWELTGEFÄHRDEND

14.5 Risques environnementaux

Symbole de polluant marin (poisson et arbre)

Symbole d'identification spéciale (ADR) (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières

Pour l'utilisateur Attention: Substances solides inflammables

-Kemler numéro 40

-Numéro EMS F-G, S-G

-Groupes de ségrégation Métaux lourds et leurs sels (y compris leurs composés organométalliques) métaux en poudre

-Catégorie de rangement B

-Code de manipulation H1 Garder aussi sec que raisonnablement possible

-Code de ségrégation SG17 Ranger « séparé » des marchandises des classes 2.1 et 3.SG26 En outre : pour les marchandises des classes 2.1 et 3 lorsqu'elles sont arrimées sur le pont d'un porte-conteneurs, une distance minimale de deux espaces de conteneurs dans le sens transversal doit être maintenue, lorsqu'elles sont arrimées sur des navires rouliers, une distance de 6 m dans le sens transversal doit être maintenue.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Maripol et conformément Code IBC

non applicable

Transports/informations complémentaires :

-ADR

-Quantité limitée (LQ) 1kg

-Quantités exonérées (EQ) code E2

Quantité nette la plus élevée par emballage intérieur 30 g.

Quantité nette la plus élevée par emballage extérieur 500 g.

- Catégorie de transport 2

-Code de restriction du tunnel E

-IMDG

-Quantités limitées (LQ) 1kg

-Quantités exceptées (EQ) code E2

Quantité nette maximale par emballage intérieur 30g.

Quantité nette maximale par emballage extérieur 500g.

-UN Règlement type

UN3089 POUDRE MÉTALLIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
4.1,II DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15:1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

-Directive 2012/18/UE

-Seuil de quantité (en tonnes) pour utilisation dans les établissements de classe inférieure 100t

-Seuil de quantité (en tonnes) pour utilisation dans les opérations de classe supérieure 200t

-Réglementations nationales

-Classe de danger pour l'eau : WGK 3 (auto-classification) très dangereux pour l'eau

-Autres réglementations, restrictions et réglementations d'interdiction

-Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des ingrédients n'est inclus

Révisé le : 29 juillet 2023

Révision : 1.2

Date d'impression : 08.06.2016

Fiche de données de sécurité

YETI Dental Produkte GmbH

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle. Le produit ne peut être utilisé à aucune fin autre que celle spécifiée dans la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations légales et mesures de sécurité nécessaires.

· Phrases pertinentes

H228 Solide inflammable

H302 Nocif en cas d'ingestion

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, avec effets à long terme.

Numéro du tarif douanier : 74062000

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (Europäisches Übereinkommen über die internationale Beförderung gefährlicher Güter auf der Straße)

IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (Die Gefahrgutkennzeichnung für gefährliche Güter im Seeschiffsverkehr)

ICAO: Internationale Zivilluftfahrtorganisation (IATA: Internationale Flug-Transport-Vereinigung) **GHS:** Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Global harmonisierte System zur Einstufung und Kennzeichnung von Chemikalien)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Altstoff-Verzeichnis der EU)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Europäisches Verzeichnis der auf dem Markt vorhandenen chemischen Stoffe)

CAS-Nr.: Chemical Abstracts Service (Internationaler Bezeichnungsstandard für chemische Stoffe)

LC50: Lethal concentration, 50% (letale Konzentration, 50%)

LD50: Lethal dose, 50% (letale Dosis, 50%)

PBT: Persistent Bioaccumulative dan Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam.Liq.2: Entzündbare Flüssigkeiten-Kategorie 2

Eye Irrit.2: schwere Augenschädigung/Augenreizung-Kategorie 2

STOT SE3: Spezifische Zielorgan-Toxizität (einmalige Exposition)-Kategorie 3

JArbSchG: Gesetz zum Schutze der arbeitenden Jugend (Jugendarbeitsschutzgesetz)

StörfallVO: Verordnung zur Durchführung des Bundes-Immissionsschutzgesetzes (Störfall-Verordnung)

VwVwS: Allgemeine Verwaltungsvorschrift zum Wasserhaushaltsgesetz über die Einstufung wassergefährdender Stoffe in Wassergefährdungsklassen (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe)

TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe, Deutschland